

Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

Lundi 27 février 2023 à 19h
Salle polyvalente Michel Dinet
- Place François Mitterrand -

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Délibération n°2 : Autorisation au maire de demander une subvention au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'appui aux territoires pour la fête des pains
- Délibération n°3 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 19 rue de la République
- Délibération n°4 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 21 rue de Jéricho
- Délibération n°5 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 27 rue de Jéricho
- Délibération n°6 : Avenants aux conventions forfait de base et forfait protection sociale complémentaire (risque prévoyance) conclues avec le CDG 54 suite aux évolution des dispositions tarifaires
- Délibération n°7 : Règlement budgétaire et financier
- Délibération n°8 : Adoption du pacte financier et fiscal entre la métropole du Grand Nancy et les communes membres
- Délibération n°9 : Débat sur les orientations budgétaires 2023
- Information : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- Questions diverses

Malzéville, le 21 février 2023

Le Maire,

Bertrand KLING

